

Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)

RNCP36836 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	CA — Certificat d'aptitude
Code(s) NSF	332, 332n, 332p
Formacode(s)	44047, 44056, 44072
Code(s) ROME	K1403
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2027

Certificateur(s)

Ministère chargé de la solidarité

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION · SIRET : 13001653800014

Partenaires habilités

75 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 75 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ADAFORSS	80818402200024	Former
AFERTES	31151165300058	Former
AFRIS PARIS PARMENTIER	34997263800010	Former
AFRIS PARIS PARMENTIER	34997263800036	Former
APRADIS	78061259400017	Former
APRADIS	78061259400108	Former
ARFIS OI	42100372400034	Former
ARFISS	77571615200019	Former
ARFRIPS	48121631500046	Former
ASKORIA	79296161700018	Former

Liste complète des 75 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp36836-certificat-d-aptitude-aux-fonctions-d-encadrement-et-de-responsable-d-unite-d-intervention-sociale-caferuis/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale exerce son activité dans le champ de l'action sociale ou médico-sociale. Il exerce dans le respect de la définition du travail social figurant à l'article D. 142-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

Dans ce cadre, il organise la mise en œuvre de l'activité, l'évalue et s'assure de la qualité des projets individuels et collectifs. Il met en œuvre des partenariats et impulse le travail en réseau. Il est garant, à son niveau, du respect des droits et libertés des personnes accueillies ou accompagnées et crée les conditions de leur participation et expression.

Il manage des équipes pluridisciplinaires et pluriprofessionnelles et coordonne l'organisation du travail d'équipe.

Il assure le suivi de la gestion des ressources humaines et veille à la circulation de l'information au sein de l'unité d'intervention sociale. Il favorise une réflexion éthique et une démarche réflexive au sein des équipes.

L'encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale gère les volets administratif, logistique et budgétaire de l'unité d'intervention sociale.

Il participe à l'élaboration et à l'évaluation du projet d'établissement ou de service. Il apporte une expertise technique fondée sur la connaissance de son champ d'intervention et guidée par une exigence éthique et déontologique de l'intervention sociale.

ACTIVITÉS VISÉES

- Mettre en œuvre et évaluer l'activité d'une unité d'intervention sociale ;
- Gérer le partenariat et le travail en réseau d'une unité d'intervention sociale ;
- Encadrer une équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle d'une unité d'intervention sociale ;
- Assurer le suivi de la gestion des ressources humaines d'une unité d'intervention sociale ;
- Effectuer le suivi de la gestion administrative et de la gestion logistique d'une unité d'intervention sociale ;
- Gérer le budget d'une unité d'intervention sociale ;
- Concourir à l'élaboration et à l'évaluation du projet d'établissement ou de service ;
- Participer à la mise en œuvre du projet d'établissement ou de service.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale
 - o Organiser la mise en œuvre de l'activité ;
 - o Assurer la qualité des projets individuels et collectifs ;
 - o Evaluer les résultats de la mise en œuvre de l'activité ;
 - o Mettre en place un partenariat au service de l'activité ;
 - o Impulser une dynamique de travail en réseau ;
 - o Communiquer dans le cadre du pilotage de l'activité d'une unité d'intervention sociale.
- Manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale
 - o Animer une équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle ;
 - o Coordonner l'organisation du travail d'équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle dans une approche inclusive ;
 - o Mettre en œuvre les obligations réglementaires ;
 - o Assurer le suivi de la gestion des ressources humaines d'une unité d'intervention sociale ;
 - o Mettre en œuvre les obligations réglementaires ;
 - o Développer les compétences individuelles et les pratiques collectives ;
 - o Appliquer les procédures de recrutement ;
 - o Communiquer dans le cadre du management et de la gestion des ressources humaines d'une unité d'intervention sociale.
- Gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention
 - o Assurer la gestion administrative d'une unité d'intervention sociale ;
 - o Organiser la logistique d'une unité d'intervention sociale ;
 - o Elaborer le budget prévisionnel d'une unité d'intervention sociale ;
 - o Gérer l'exécution et le suivi du budget d'une unité d'intervention sociale ;
 - o Communiquer dans le cadre de la gestion administrative, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention sociale.
- Contribuer au projet d'établissement ou de service
 - o Apporter une expertise technique ;
 - o Evaluer le projet d'établissement ou de service ;
 - o Concevoir le projet de l'unité d'intervention sociale en cohérence avec le projet d'établissement ou de service ;
 - o Développer une veille professionnelle ;
 - o Communiquer sur le projet d'établissement ou de service.

Blocs de compétences

RNCP36836BC01 — Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale

LISTE DE COMPÉTENCES

- Organiser la mise en œuvre de l'activité ;
- Assurer la qualité des projets individuels et collectifs ;
- Evaluer les résultats de la mise en œuvre de l'activité ;
- Mettre en place un partenariat au service de l'activité ;
- Impulser une dynamique de travail en réseau ;
- Communiquer dans le cadre du pilotage de l'activité d'une unité d'intervention sociale.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'épreuve consiste en la rédaction et la présentation orale d'un dossier technique.

Le sujet du dossier technique est issu de la formation pratique ou de l'activité professionnelle du candidat. Il peut être choisi par le candidat ou relever d'une commande de l'établissement ou du service. Le sujet est validé par l'établissement de formation en travail social.

Le candidat analyse l'organisation et le fonctionnement d'une unité d'intervention sociale en tenant compte du territoire, des politiques publiques et des besoins des personnes. Puis, il formule des préconisations qui permettent d'améliorer le pilotage de l'activité de cette unité.

L'épreuve est organisée comme suit :

- rédaction individuelle du dossier technique,
- présentation orale individuelle du dossier technique.

Dans le cadre de la présentation du dossier technique, le candidat peut mobiliser des supports de communication diversifiés (ex : numérique, multimédias, papier...).

Structure du dossier technique :

Dossier de 5 à 8 pages, hors annexes.

RNCP36836BC02 — Manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale

LISTE DE COMPÉTENCES

- Animer une équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle ;
- Coordonner l'organisation du travail d'équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle dans une approche inclusive ;
- Mettre en œuvre les obligations réglementaires ;
- Assurer le suivi de la gestion des ressources humaines d'une unité d'intervention sociale ;
- Mettre en œuvre les obligations réglementaires ;
- Développer les compétences individuelles et les pratiques collectives ;
- Appliquer les procédures de recrutement ;
- Communiquer dans le cadre du management et de la gestion des ressources humaines d'une unité d'intervention sociale.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'épreuve consiste en une analyse à partir d'une situation professionnelle en management et en gestion des ressources humaines, possiblement rencontrée par un encadrant ou un responsable d'unité d'intervention sociale.

Le sujet est tiré au sort par le candidat.

Le candidat présente un diagnostic de la situation et des propositions d'action.

La situation est construite par l'établissement de formation. Elle doit refléter la complexité et les contraintes d'une situation professionnelle en prenant en compte les deux aspects management et ressources humaines.

L'épreuve est organisée comme suit :

- présentation orale individuelle de l'analyse de situation.

RNCP36836BC03 — Gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention

LISTE DE COMPÉTENCES

- Assurer la gestion administrative d'une unité d'intervention sociale ;
- Organiser la logistique d'une unité d'intervention sociale ;
- Elaborer le budget prévisionnel d'une unité d'intervention sociale ;
- Gérer l'exécution et le suivi du budget d'une unité d'intervention sociale ;
- Communiquer dans le cadre de la gestion administrative, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention sociale.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'épreuve consiste en la rédaction d'une note d'aide à la décision, à partir d'une étude de cas, des connaissances du candidat et de son expérience professionnelle.

La note d'aide à la décision doit permettre au candidat d'établir un diagnostic et de construire des propositions d'action dans les domaines de la gestion administrative, logistique et budgétaire. Elle sert à la prise de décision d'un supérieur hiérarchique ou d'un décideur.

L'étude de cas, construite par l'établissement de formation, comprend la formulation d'une consigne à laquelle est associé un dossier constitué au maximum de 20 pages. Ce dossier apporte des éléments descriptifs sur la situation administrative, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention sociale.

L'épreuve est organisée comme suit :

- rédaction individuelle d'une note d'aide à la décision.

RNCP36836BC04 — Contribuer au projet d'établissement ou de service

LISTE DE COMPÉTENCES

- Apporter une expertise technique ;
- Evaluer le projet d'établissement ou de service ;
- Concevoir le projet de l'unité d'intervention sociale en cohérence avec le projet d'établissement ou de service ;
- Développer une veille professionnelle ;
- Communiquer sur le projet d'établissement ou de service.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'épreuve consiste en l'élaboration d'un mémoire de pratique professionnelle.

Le sujet du mémoire de pratique professionnelle est choisi par le candidat. Il est validé par l'EFTS. Il est inspiré de la période de formation pratique ou de l'activité professionnelle du candidat.

Le mémoire de pratique professionnelle doit permettre au candidat d'analyser sa contribution à l'élaboration du projet d'établissement ou de service et de formuler des préconisations dans la mise en œuvre du projet de l'unité d'intervention sociale.

L'épreuve est organisée comme suit :

- rédaction individuelle du mémoire de pratique professionnelle
- soutenance individuelle du mémoire de pratique professionnelle

Dans le cadre de la soutenance du mémoire de pratique professionnelle, le candidat peut mobiliser des supports de communication diversifiés (ex : numérique, multimédias, papier...).

Structure du mémoire de pratique professionnel : Production écrite de 40 à 45 pages (hors bibliographie et annexes).

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale exerce dans le champ de l'action sociale et médico-sociale. Il peut travailler dans des établissements qui relèvent du secteur privé non lucratif, du secteur public ou du secteur privé lucratif.

L'encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale intervient, à titre d'exemple, dans le secteur de la protection de l'enfance, de l'inclusion sociale, de l'insertion professionnelle, de la lutte contre les exclusions, du handicap, de l'hébergement, du grand âge.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Chef de service,
- Responsable de service éducatif ou social,
- Cadre socio-éducatif,
- Responsable d'unité,
- Responsable de pôle,
- Adjoint de direction...

Marché du travail

La DARES et France Travail ne publient aucun indicateur sur les familles professionnelles auxquelles ce périmètre se rattache.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins l'une des conditions suivantes :

- 1° Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au moins au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles ;
- 2° Justifier d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles ;
- 3° Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat ou d'un diplôme national ou d'un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures, ou d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles ;
- 4° Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat visé par l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles.

Les candidats cités aux 3° et 4° doivent respectivement justifier d'une expérience professionnelle de deux ans et de quatre ans réalisée dans tout organisme public ou privé relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire.

Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, VAE

Le jury, nommé par le préfet de région, comprend outre son président :

- Des formateurs issus des établissements de formation préparant au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale ;
- Des représentants de l'Etat, de collectivités territoriales ou d'établissements publics, dans le champs social ou médico-social ;
- Des représentants des professionnels de l'action sociale ou médico-sociale en situation d'encadrement.

Le préfet de région ou son représentant préside le jury

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le jury, nommé par le préfet de région, comprend outre son président :

- Des formateurs issus des établissements de formation préparant au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale ;
- Des représentants de l'Etat, de collectivités territoriales ou d'établissements publics, dans le champs social ou médico-social ;
- Des représentants des professionnels de l'action sociale ou médico-sociale en situation d'encadrement.

Le préfet de région ou son représentant préside le jury.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle		8 625 €
Selon la branche		6 000 € – 8 700 €
Prise en charge	Branches concernées	
8 625 €	Valeur par défaut · 207 branches	
8 700 €	CPNE Familles rurales, CPNE-FP du secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privé à but non lucratif, CPNEF des acteurs du lien social et familial (ALISFA)	
8 550 €	CPNEFP Régime général de la Sécurité sociale	

7 887 €	CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/08/2027
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP2514

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36836/>

Où se former

Formations référencées	336
Organismes	58
Régions couvertes	16
Prix indicatif	100 € – 10 320 €
Durée	6 – 840 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	37
Organismes gestionnaires (CFA)	18
Organismes formateurs	27
Régions couvertes	12
Départements couverts	26
Organismes certifiés Qualiopi	25
Sessions	de 10/2023 à 06/2029

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	2 390
Parcours menés à terme	1 249
Taux d'achèvement	52 %
Période	10/2022 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	2 994
Montant total engagé	13 318 372 €
Coût moyen par dossier	4 448 €
Durée moyenne	456 h
Période	09/2022 – 09/2026
France compétences	63 %
OPCO	15 %
Entreprise	8 %
Reste à charge titulaire	6 %
France Travail	5 %
Régions	2 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.